

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS **F**



Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Fax: (+39) 06 5705 4593 - E-mail: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Point 9 c) de l'ordre du jour

CX/CAC 15/38/18-Add.1

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS
Trente-huitième session, Centre international de conférences

Genève, Suisse, 6-11 juillet 2015

**PROJET ET FONDS FIDUCIAIRE FAO/OMS À L'APPUI DE LA PARTICIPATION AUX
TRAVAUX DU CODEX**

Fonds fiduciaire du Codex
Rapport de suivi 2014

1. Table des matières

Présentation succincte des résultats du Fonds fiduciaire du Codex	3
Produit 1-1. Participations bénéficiant du soutien du Fonds fiduciaire du Codex	6
Produit 1-2. Participants satisfaits de leur participation	7
Produit 2-1. Participants aux activités de renforcement des capacités financées par le Fonds fiduciaire du Codex	8
Produit 3-1. Données scientifiques produites dans les pays admissibles au Fonds fiduciaire du Codex	9
Effet direct 1-1. Pays affranchis continuant de participer aux réunions du Codex.....	9
Effet direct 1-2. Participations de tous les pays en développement aux réunions du Codex.....	11
Effet direct 1-3. Pays appuyant la participation à l'aide de sources de financement nationales ou autres	12
Effet direct 2-1. Pays admissibles soumettant des observations écrites aux réunions du Codex	13
Effet direct 2-2. Pays admissibles soumettant dans les délais prescrits des formulaires de demande dûment remplis	14
Effet direct 2-3. Capacités institutionnelles des pays	15
Effet direct 2-4. Participants aux activités de renforcement des capacités appliquant les connaissances acquises	16
Effet direct 3-1. Les données scientifiques fournies par les pays admis à bénéficier du Fonds fiduciaire contribuent aux débats au sein du Codex	17
Administration 1. Participants bénéficiant du soutien du Fonds fiduciaire du Codex, mais n'ayant pas participé aux réunions prévues	18
Administration 2. Satisfaction des bénéficiaires.....	18
Gestion 1. Satisfaction des parties prenantes	189
Incidences sur la gestion.....	20

Présentation succincte des résultats du Fonds fiduciaire du Codex

Niveau de résultats	Indicateur	Évaluation	Action
Produit 1 (Participation parrainée)	1. Participations bénéficiant du soutien du Fonds fiduciaire du Codex	Évaluation RS de 2012: Très satisfaisant Évaluation RS de 2013: Satisfaisant Évaluation RS de 2014: Très satisfaisant	
	2. Participants satisfaits de leur participation	Évaluation RS de 2012: Très satisfaisant Évaluation RS de 2013: Satisfaisant Évaluation RS de 2014: Très satisfaisant	
Produit 2 (Renforcement de capacités réalisé)	1. Participants aux activités de renforcement des capacités financées par le Fonds fiduciaire du Codex	Évaluation RS de 2012: Satisfaisant Évaluation RS de 2013: Satisfaisant Évaluation RS de 2014: Satisfaisant	
	2. Participants satisfaits des activités de renforcement des capacités	Évaluation RS de 2012: Satisfaisant Évaluation RS de 2013: Satisfaisant Évaluation RS de 2014: Satisfaisant. Le taux moyen de satisfaction pour tous les ateliers de 2013 dépasse la note cible de 4.	
Produit 3 (Données scientifiques produites)	1. Données produites grâce à des projets bénéficiant du soutien du Fonds fiduciaire	Évaluation RS de 2014: Très satisfaisant. Données produites par les projets sur les mycotoxines dans le sorgho communiquées à la FAO et à l'OMS pour analyse.	
Effet direct 1 (Participation renforcée)	1. Pays affranchis continuant de participer aux réunions du Codex	Évaluation RS de 2012: Satisfaisant Évaluation RS de 2013: Satisfaisant. Le pourcentage de pays de la région Pacifique Sud-Ouest ayant continué de participer est faible. Évaluation RS de 2014: Très satisfaisant	
	2. Participation de tous les pays en développement aux réunions du Codex	Évaluation RS de 2012: Insatisfaisant Évaluation RS de 2013: Satisfaisant Évaluation RS de 2014: Satisfaisant. Le nombre de pays en développement/ou à économie en transition soutenant leurs propres participants aux réunions du Codex continue d'augmenter.	
	3. Pays appuyant la participation à l'aide de sources de financement nationales ou autres	Évaluation RS de 2012: Insatisfaisant Évaluation RS de 2013: Insatisfaisant. Le nombre de pays s'acquittant intégralement de leur obligation de financement de contrepartie continue de décroître. Évaluation RS de 2014: Insatisfaisant mais quelques améliorations.	
Effet direct 2 (Participation renforcée)	1. Pays admissibles soumettant des observations écrites aux réunions du Codex	Évaluation RS de 2012: Insatisfaisant Évaluation RS de 2013: Insatisfaisant Évaluation RS de 2014: Insatisfaisant. Déclin du nombre d'observations écrites soumises et du nombre de pays utilisant ce mode de participation.	
	2. Pays admissibles soumettant dans les délais prescrits des formulaires de demande dûment remplis	Évaluation RS de 2012: Insatisfaisant Évaluation RS de 2013: Insatisfaisant. Le taux de pays respectant la date limite d'octobre pour le dépôt des demandes et la soumission des rapports demeure faible. Évaluation RS de 2014: Insatisfaisant mais quelques progrès.	

	3. Capacités institutionnelles des pays	Évaluation RS de 2012: Insatisfaisant Évaluation RS de 2013: Insatisfaisant Évaluation RS de 2014: Satisfaisant. Les capacités institutionnelles nécessaires dans les pays pour soutenir une participation efficace aux réunions du Codex continuent d'évoluer lentement mais la tendance à la baisse notée dans le Rapport de suivi de 2013 s'est inversée et plus de 90 % des participants indiquent une forme ou une autre de processus préparatoire et une participation active aux réunions du Codex.	
	4. Participants aux activités de renforcement des capacités appliquant les connaissances acquises	Évaluation RS de 2013: Insatisfaisant Évaluation RS de 2014: Satisfaisant (sur la base de l'évaluation de suivi d'une formation du Codex).	
Effet direct 3 (Les avis scientifiques contribuent au processus décisionnel du Codex)	1. Les données scientifiques fournies par les pays admis à bénéficier du Fonds fiduciaire contribuent aux débats au sein du Codex.	Cet indicateur sera évalué après les décisions de la réunion du Codex où les recommandations et les conclusions de la FAO et de l'OMS sur les données produites sont examinées.	
Administration	1. Participants bénéficiant du soutien du Fonds fiduciaire du Codex, mais n'ayant pas participé aux réunions prévues.	Évaluation RS de 2012: Satisfaisant Évaluation RS de 2013: Satisfaisant. Le problème majeur continue d'être la réception des visas en temps voulu, ce qui est hors du contrôle du Secrétariat du Fonds fiduciaire. Évaluation RS de 2014: Satisfaisant.	
	2. Satisfaction des bénéficiaires	Évaluation de 2013: Satisfaisant Évaluation de 2014: Satisfaisant	
Gestion	1. Satisfaction des parties prenantes	Évaluation de 2012: Résultats satisfaisants, mais le taux de réponse de deux groupes de parties prenantes est très faible. Pas d'évaluation en 2014 en raison de l'évaluation finale du projet.	

Légende: Noir = réclame une action urgente. Gris foncé = à suivre de près. Gris clair = non évalué.

Aucune couleur de fond = progrès encourageants à poursuivre.

= pas d'action possible la dernière année du Fonds fiduciaire.

2. Introduction

Ce document constitue le quatrième rapport de suivi du Projet et Fonds fiduciaire à l'appui de la participation au Codex (Fonds fiduciaire du Codex ou Fonds fiduciaire). Il fait suite au projet de cadre de suivi et d'évaluation conçu pour le Fonds fiduciaire et présenté dans le document CX/CAC 12/35/13, deuxième partie (Seizième rapport de situation du Fonds fiduciaire du Codex).

Les rapports de suivi ont pour but d'offrir une vue d'ensemble des activités du Fonds fiduciaire, axée sur les résultats et aisément accessible. Ils complètent les informations présentées dans les rapports annuels et fournissent en plus des données de résultats essentielles, accompagnées de commentaires plus analytiques présentés selon la logique programmatique cohérente adoptée pour le Fonds fiduciaire du Codex.

La chaîne de résultats s'appuie sur cette logique, telle que celle-ci est exposée dans le seizième rapport de situation (voir CX/CAC 12/35/13).

Figure 1. Chaîne de résultats



Dans la chaîne de résultats, les produits contribuent à la réalisation des effets directs, qui, à leur tour, aident à obtenir les impacts souhaités afin de concrétiser, au final, l'objectif principal du Fonds fiduciaire du Codex qui consiste à aider les pays en développement et les pays à économie en transition à accroître leur niveau de participation effective à l'élaboration de normes mondiales de qualité et de sécurité sanitaire des aliments par la Commission du Codex Alimentarius.

Le Rapport de suivi 2014 rend compte pour la première fois de l'indicateur de produit 3-1, «*Données scientifiques produites dans les pays admissibles au Fonds fiduciaire du Codex*». Le Rapport de suivi 2014 contient toujours des sections présentant succinctement les résultats du Fonds fiduciaire du Codex et les incidences sur sa gestion dans cette dernière année opérationnelle. Les changements importants observables depuis le dernier rapport et les domaines qui ne se prêtent plus à l'action (par exemple, l'effet direct 2-2) sont mis en évidence dans la section présentant une vue générale qui figure au début du rapport. Les actions de gestion qui peuvent continuer d'appuyer les résultats escomptés tout en contribuant à l'initiative future, sont présentées dans la section consacrées aux incidences sur la gestion qui se trouve à la fin du rapport.

Le Rapport de suivi 2014 doit être lu en parallèle avec le rapport d'évaluation finale du Fonds fiduciaire du Codex (CX/CAC15/38/18-Add.2) qui montre comment les produits et les effets directs faisant l'objet d'un suivi systématique ont contribué (ou non) aux impacts qui sont examinés dans l'évaluation finale.

3. Données de suivi

Produit 1-1. Participations bénéficiant du soutien du Fonds fiduciaire du Codex

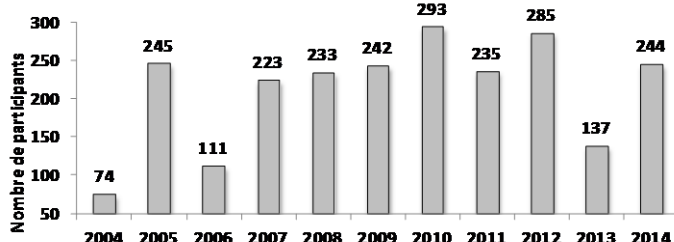
Question du suivi	Comment le nombre de participations parrainées a-t-il évolué?
Indicateur	Nombre de participations financées par le Fonds fiduciaire par sous-groupe de pays et par année
Évaluation générale des progrès	Très satisfaisant. La sous-représentation des femmes dans la participation au Codex a diminué en 2014.

La participation parrainée d'une année donnée est fonction des ressources dont dispose le Fonds fiduciaire du Codex et du nombre de demandes de soutien reçu.

Le nombre total de participations a augmenté en 2014 du fait principalement du soutien apporté aux participations à quatre comités régionaux de coordination FAO/OMS, alors qu'en 2013 deux seulement de ces comités régionaux s'étaient réunis. Le Fonds fiduciaire a apporté un soutien aux ateliers FAO/OMS du Codex organisés immédiatement avant les sessions du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Asie (CCASIA), du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe (CCEURO), du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest (CCNASWP) et du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CCLAC). Les participants à ces ateliers ont, à la discrétion du pays

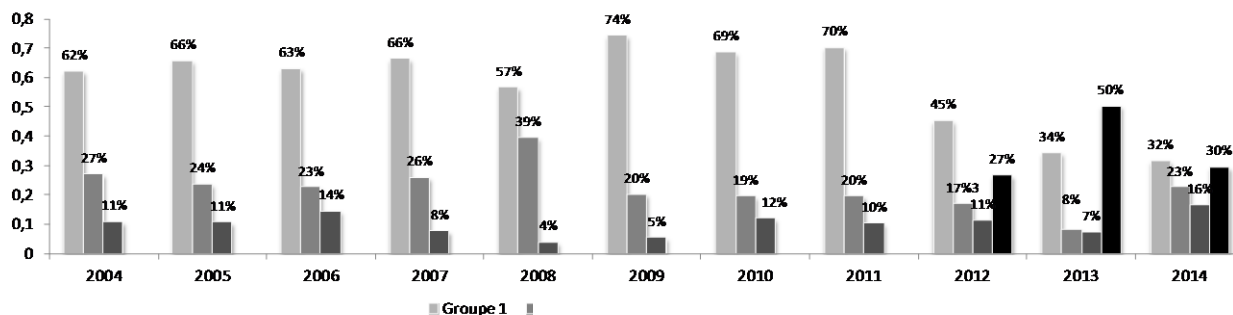
d'origine, bénéficié d'un soutien pour participer également à la réunion du comité de coordination régionale se tenant immédiatement après. Au total, 244 participations ont été parrainées en 2014. Si l'on exclut les comités régionaux de coordination, le nombre des participations a été de 83.

Graphique 1. Niveaux de participation annuelle (2004-2014)

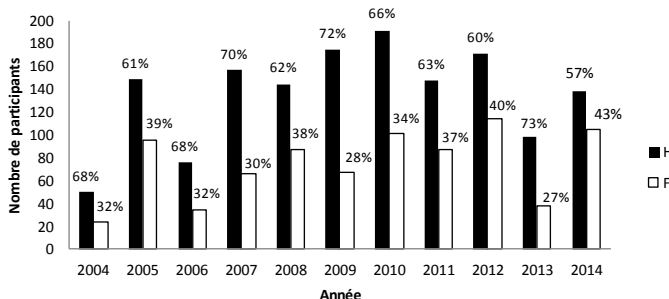


Le graphique 2 présente une mise à jour des pourcentages alloués aux quatre groupes de pays (pour la période 2004-2014). Les importantes variations dans les pourcentages de participation parrainées au cours de la période 2012-2014 sont aussi directement liées aux nombres différents de réunions de comités régionaux de coordination tenues dans l'année civile.

Graphique 2. Pourcentage des participations parrainées ventilé par groupe de pays (2004-2014)



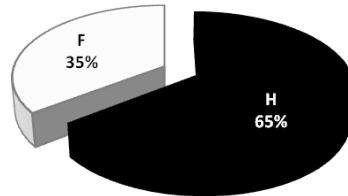
Graphique 3. Pourcentage des participations parrainées dans le Codex, ventilé par sexe (2004-2014)



La ventilation des participations parrainées en fonction du sexe des participants pour les années 2004-2014 est donnée par les

graphiques 3 et 4. Le déséquilibre noté dans le Rapport de suivi 2013 persiste mais a diminué en 2014, qui est l'année où l'écart entre les hommes et les femmes est le plus faible au niveau des participations parrainées.

Graphique 4. Total des participations parrainées dans le Codex, ventilé par sexe (2004-2014)



Produit 1-2. Participants satisfaits de leur participation

Question du suivi	La participation aux réunions du Codex est-elle utile aux délégués pour les travaux futurs en rapport avec le Codex dans leur pays?
Indicateur	Participants satisfaits de leur participation au Codex et susceptibles de militer en faveur de cette participation dans l'avenir
Évaluation générale des progrès	Très satisfaisant. En moyenne, 92 pour cent des répondants ont attribué une note supérieure ou égale à 4 à toutes les questions.

Compte tenu du petit nombre de participants qui bénéficient encore du soutien du Fonds fiduciaire pour assister aux réunions du Codex, le questionnaire de satisfaction utilisé pour recueillir des données pour cet indicateur a été remis à l'occasion d'une seule réunion du Codex, la vingt-neuvième session du CCGP.

Lorsqu'on consolide les données recueillies à l'occasion des sept réunions évaluées pour la période 2012-2015, on obtient en moyenne une note supérieure ou égale à 4 (d'accord ou tout à fait d'accord) sur l'ensemble des questions pour 92 pour cent des répondants, ce qui indique que la participation aux réunions du Codex continue de susciter un haut niveau de satisfaction.

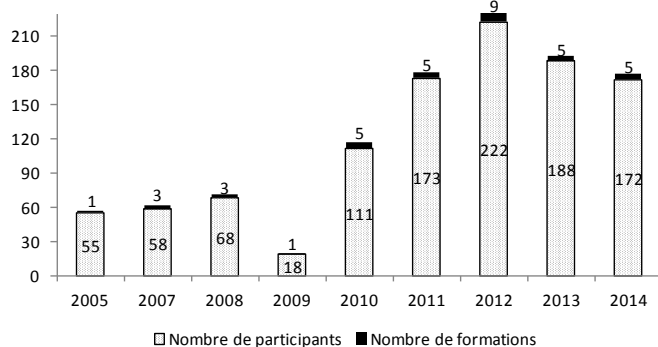
La section du questionnaire qui enregistre le taux de satisfaction le plus bas continue d'être celle qui traite de la participation pendant la réunion (13 pour cent de l'ensemble des participants lui attribuent une note inférieure ou égale à 3) À l'intérieur de cette section, les questions qui récoltent les notes les plus basses sont les suivantes:

- Question 8, mesurant l'impression des participants de pouvoir défendre comme il convient les positions nationales de leur pays lors de la réunion. Sur 58 répondants, 12 (21 pour cent) ont donné la note 3 (neutre) et aucun participant n'a attribué une note inférieure à 3.
- Question 9, mesurant la possibilité, pour le participant, de modifier les positions nationales lors de la réunion, si nécessaire, ou de disposer de mécanismes clairement définis de consultation avec les autorités nationales afin de modifier ces positions nationales. Sur 58 répondants, 19 (33 pour cent) ont donné une note inférieure ou égale à 3, un participant a donné une note de 1 (pas du tout d'accord) et un participant une note de 2 (pas d'accord).

Produit 2-1. Participants aux activités de renforcement des capacités financées par le Fonds fiduciaire du Codex

Question du suivi	Comment le nombre de participants parrainés assistant aux activités de renforcement des capacités a-t-il évolué?
Indicateur	Nombre de participants soutenus par le Fonds fiduciaire par activité de renforcement des capacités et par année
Évaluation générale des progrès	Toujours satisfaisant

Graphique 5. Participants parrainés pour suivre des cours de formation (2005-2014)

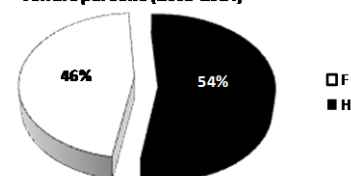


Cinq cours de formation ont été soutenus en 2014, dont quatre ont eu lieu juste avant les sessions des comités de coordination régionale FAO/OMS¹. Les cours de formation FAO/OMS bénéficiant du soutien du Fonds fiduciaire en rapport avec le Codex sont directement liés aux résultats d'un exercice de planification mené conjointement par les deux organisations en 2013 pour l'exercice biennal 2014-2015. Un atelier, prévu initialement en 2014, a été reporté en 2015 afin d'assurer une participation plus large de la région (atelier régional FAO/OMS sur le

«Renforcement des capacités pour une participation efficace au Codex dans l'optique de la sécurité microbiologique des aliments, destiné à la CEI et aux pays voisins de la région Europe du Codex» programmé maintenant en septembre 2015). Deux autres ateliers prévus initialement en 2014 ont été annulés en raison des difficultés rencontrées pour organiser des activités dans la région Proche-Orient du Codex (Atelier régional de formation FAO/OMS sur l'évaluation du risque chimique et Atelier FAO/OMS sur l'évaluation et l'amélioration des contrôles officiels lors de l'importation et l'exportation de denrées alimentaires conformément aux principes et aux directives du Codex Alimentarius).

La participation des femmes aux cours de formation du Codex se maintient à quelque 10 points de pourcentage au-dessus de celle de leur participation générale aux réunions du Codex parrainées par le Fonds fiduciaire.

Graphique 6. Pourcentage de participants parrainés pour suivre une formation au Codex, ventilé par sexe (2005-2014)



Produit 2-2. Participants satisfaits des activités de renforcement des capacités

Question du suivi	Les connaissances acquises aux cours des activités de développement des capacités ont-elles des chances d'être appliquées dans les administrations nationales de manière à promouvoir la participation au Codex?
Indicateur	Participants satisfaits des activités de développement des capacités et susceptibles de les appliquer dans les administrations nationales dont ils dépendent
Évaluation générale des progrès	Toujours satisfaisant dans l'ensemble. Tous les ateliers ont obtenu une note supérieure à 4.

¹ Comité régional de coordination pour l'Europe (CCEURO); Comité régional de coordination pour l'Asie (CCASIA); Comité régional de coordination pour l'Amérique du Nord et le Sud-Ouest du Pacifique (CCNASWP); Comité régional de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CCLAC).

Le questionnaire d'évaluation de fin d'atelier, élaboré et utilisé à titre expérimental en 2012, a été modifié en 2014 compte tenu des enseignements tirés des évaluations de suivi réalisées à propos des activités de renforcements des capacités Codex qui ont été menées en 2013. On s'est notamment rendu compte que le questionnaire utilisé pour les ateliers et cours de formation en 2012 et 2013 ne donnait pas d'informations suffisantes pour permettre d'évaluer dans quelle mesure les participants étaient capables d'appliquer sur leur lieu de travail les connaissances et les informations acquises. La FAO, l'OMS et le Secrétariat du Fonds fiduciaire ont mis au point un nouveau questionnaire qui a été utilisé dans quatre des cinq activités de renforcement des capacités du Codex organisées avec le soutien du Fonds fiduciaire en 2014 (le questionnaire d'évaluation utilisé pour l'atelier préalable à la session du CCLAC étant différent, les résultats n'ont pas été inclus dans le tableau).

Le taux moyen de satisfaction pour l'ensemble des ateliers de 2014 a été de 4,50. Il est identique à celui de 2012 (4,48) et légèrement inférieur à celui de 2013 (4,59), indiquant un maintien du taux de satisfaction global élevé des participants parrainés par le Fonds fiduciaire en ce qui concerne les cours de formation du Codex. Les notes de satisfaction globale des quatre ateliers ayant bénéficié d'un soutien en 2014 sont allées de 4,25 pour l'atelier régional FAO/OMS (une journée) sur le renforcement des activités du Codex des membres de la région et la promotion d'une participation plus efficace au Codex, qui s'est tenu à Kokopo (Papouasie-Nouvelle-Guinée), le 22 septembre 2014 (avant le CCNASWP), à 4,68 pour l'atelier régional FAO/OMS (une journée) sur le renforcement des capacités pour une participation efficace au Codex notamment en matière de sécurité chimique des produits alimentaires, qui s'est tenu à La Haye (Pays-Bas), le 29 septembre 2014 (avant la session du CCEURO).

Les rapports relatifs aux cours et ateliers sont publiés sur les sites web de la FAO et de l'OMS au fur et à mesure de leur mise à disposition. Ces rapports présentent les résultats complets des évaluations de fin de formation. Les résultats des évaluations de suivi menées sur les cours de formation sont communiqués dans la section consacrée à l'indicateur de l'«effet direct 2-4».

Produit 3-1. Données scientifiques produites dans les pays admissibles au Fonds fiduciaire du Codex

Question du suivi	Le Fonds fiduciaire a-t-il contribué à améliorer les données scientifiques et techniques fournies dans les débats du Codex?
Indicateur	Données produites grâce à des projets bénéficiant du soutien du Fonds fiduciaire
Évaluation générale des progrès	Très satisfaisant. Les données recueillies dans le cadre des projets sur les mycotoxines présentes dans le sorgho menés dans quatre pays en Afrique sont communiquées pour analyse à la FAO et à l'OMS à la demande du Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments (CCCF) à sa neuvième session.

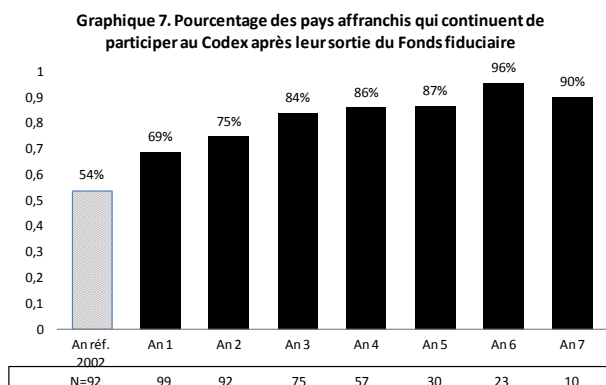
Les principaux résultats de l'enquête sur les mycotoxines présentes dans le sorgho menée dans quatre pays africains (Burkina Faso, Éthiopie, Mali, Soudan), les résultats des études sur la chaîne de valeur du sorgho menées dans les mêmes pays, et les conclusions et les recommandations formulées sur la base de ces études ont été présentées à la neuvième session du CCCF. Le Comité est convenu de demander à la FAO et à l'OMS d'analyser les données et de formuler des recommandations à l'intention du Comité à sa prochaine session concernant les mycotoxines importantes et la possibilité d'établir des LM pour ces mycotoxines, et de proposer des changements au Code d'usages relatif aux mycotoxines dans les céréales.

Effet direct 1-1. Pays affranchis continuant de participer aux réunions du Codex

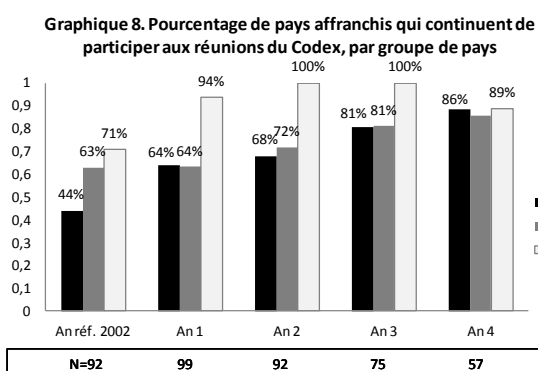
Question du suivi	Les pays affranchis continuent-ils de participer aux réunions du Codex lorsque leur participation n'est plus soutenue par le Fonds fiduciaire?
Indicateur	Pourcentage des pays affranchis qui continuent de participer aux comités du Codex une fois sortis du Fonds fiduciaire
Évaluation générale des progrès	Très satisfaisant

Dans le présent Rapport de suivi, et s’agissant de la dernière année opérationnelle de l’actuel Fonds fiduciaire du Codex, il a été décidé d’examiner dans quelle mesure les pays affranchis ont été à même de poursuivre leur participation aux réunions du Codex dans chacune des années qui ont suivi leur sortie du Fonds. Le niveau de participation aux réunions du Codex en 2002 (l’année précédant la création du Fonds fiduciaire) a servi de base de référence. Les pays utilisés pour établir cette base de référence sont tous ceux pour lesquels 2014 constituait la première année après la sortie du Fonds.

Le graphique 7 ci-après montre dans quelle mesure les pays affranchis ont continué de participer aux réunions du Codex la première année après leur sortie du Fonds (année 1), la deuxième année (année 2) et ainsi de suite. C’est pour cette raison que le nombre total de pays (N) pour chaque année diminue jusqu’à l’année 7. Les pourcentages indiqués pour la première année après sortie du Fonds (année 1) sont calculés sur la base des 99 pays au total qui pouvaient être évalués en 2014 pour leur première année après sortie du Fonds. Comme l’indique le graphique, seuls 10 pays continuent de participer la septième année après leur sortie du Fonds. Un point de référence pour 2002 (avant le démarrage du Fonds fiduciaire) a été inclus à des fins de comparaisons pour 92 pays (99 pays affranchis qui ont été suivis pour l’année 1 après sortie du Fonds moins 7 pays qui n’étaient pas encore membres du Codex en 2002).

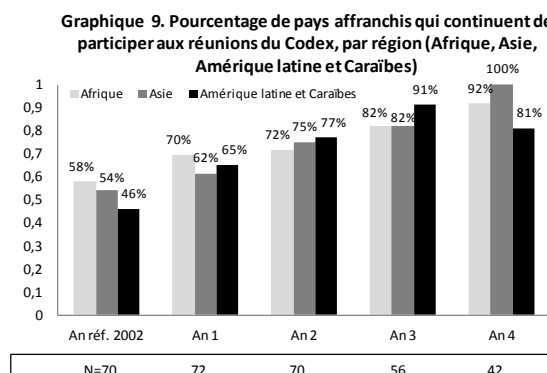


Ces données permettent de conclure que le Fonds Fiduciaire a contribué de manière importante à la participation durable des pays admissibles. En moyenne, 80 pour cent des pays affranchis ont continué de participer à au moins une réunion du Codex dans les cinq premières années qui ont suivi leur sortie du Fonds fiduciaire. Trente et un pour cent des pays affranchis semblent avoir des difficultés à assurer leur participation aux réunions du Codex la première année de la sortie du Fonds, mais ces pourcentages augmentent les années 2 et 3 et restent stables jusqu’à la fin de la cinquième année après la sortie du Fonds. Le soutien du Fonds fiduciaire aurait donc des effets latents mais durables sur la participation des pays. Pour ce qui concerne les années 6 et 7, les nombres N (nombre total de pays) sont trop petits pour permettre de dégager une conclusion.



Lorsque ces données relatives aux années 1 à 4 sont ventilées par groupe de pays (graphique 8), on constate que les pays du groupe 3 (à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et à développement humain moyen ou élevé) présentent les taux de maintien de la participation les plus élevés, qui sont passés de 71 pour cent avant le début du Fonds fiduciaire à 100 pour cent dans les années 2 et 3 après sortie du Fonds. Le groupe 1 (pays les moins avancés et pays à faible revenu et à développement humain faible ou moyen) a également fait des progrès considérables sur le plan du maintien

de la participation au Codex, passant de 44 pour cent en 2002 à 88 pour cent la quatrième année après sortie du Fonds. Le graphique 9 présente les données relatives aux années 1 à 4 ventilées par région du Codex, pour les trois régions où le nombre de pays susceptibles de bénéficier du Fonds fiduciaire est le plus élevé (Afrique, Asie et Amérique latine et Caraïbes). Les autres régions n’ont pas été analysées parce que le nombre de pays était trop faible. Ce graphique indique que la participation des pays de la région Afrique augmente chaque année à partir du niveau de référence de 58 pour cent en 2002, et que pour



les pays de la région Asie, la progression a été spectaculaire puisque cette participation est passée de 54 pour cent seulement en 2002 à 100 pour cent la quatrième année après sortie du Fonds.

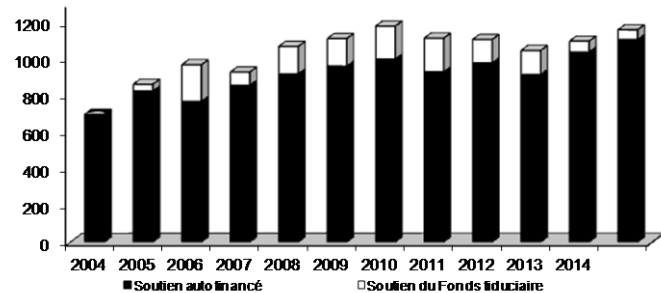
Le bilan est un peu plus mitigé pour les pays de la région Amérique latine et Caraïbes où le taux de participation est passé de 46 pour cent seulement à au moins une réunion Codex avant le Fonds fiduciaire, à un plus haut taux de 91 pour cent la troisième année après sortie du Fonds pour ensuite chuter à 81 pour cent la quatrième année.

Effet direct 1-2. Participations de tous les pays en développement aux réunions du Codex

Question du suivi	La participation au Codex des pays en développement a-t-elle en général évolué?
Indicateur	Nombre total de délégués des pays en développement et des pays à économie en transition participant aux réunions du Codex
Évaluation générale des progrès	Satisfaisant. Le nombre de pays en développement ou à économie en transition affranchis qui apportent un soutien à leurs propres participants aux réunions du Codex continue de croître.

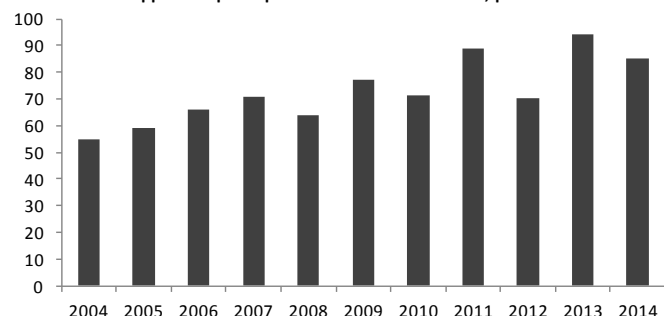
Les données relatives au «soutien autonome» présentées dans le graphique 10.1. correspondent au nombre total de délégués autofinancés participant à des réunions du Codex, sauf celles des comités FAO/OMS de coordination régionale et de la Commission du Codex Alimentarius². Les données sont collectées par le Secrétariat du Fonds fiduciaire du Codex à partir des listes de participants qui figurent dans le rapport officiel des réunions du Codex. Le Rapport de suivi 2013 soulignait que, après la diminution du nombre de délégués appartenant aux pays en développement ou aux pays à économie en transition enregistrée entre 2009 et 2012, la tendance s'était inversée en 2013. Cette inversion s'est confirmée en 2014 avec une hausse de sept pour cent du nombre de participants des pays en développement ou des pays à économie en transition autofinancés pour assister aux réunions du Codex en 2014. Le soutien du Fonds fiduciaire, exprimé en pourcentage du nombre total des participants aux réunions du Codex venus de pays en développement et de pays à économie en transition est resté relativement stable en 2014 (10 pour cent) par rapport à 2013 (11 pour cent).

Graphique 10.1. Nombre total de délégués des pays en développement participant aux réunions du Codex



Étant donné que les réunions des comités du Codex sont plus nombreuses certaines années civiles que d'autres, le graphique 10.2. fait ressortir le nombre moyen de délégués venus de pays en développement ou de pays à économie en transition qui participent aux réunions du Codex par année. En dépit des hauts et des bas enregistrés dans le nombre moyen de participants, il ressort donc clairement que le nombre moyen de délégués par réunion montre une tendance à la hausse.

Graphique 10.2. Nombre moyen de délégués des pays en développement participant aux réunions du Codex, par année



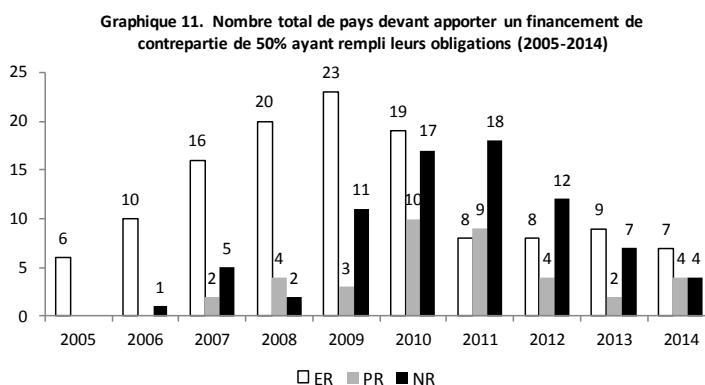
² Les comités de coordination régionale ont été exclus étant donné la participation élevée de délégués appartenant aux régions Codex correspondantes les années civiles où ils se réunissent. Les réunions de la Commission du Codex Alimentarius n'ont pas été prises en compte étant donné le nombre élevé de participants les années civiles où des élections ont lieu.

Effet direct 1-3. Pays appuyant la participation à l'aide de sources de financement nationales ou autres

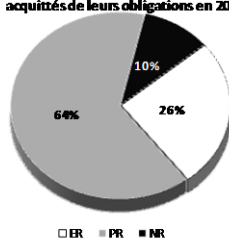
Question du suivi	Les pays admissibles remplissent-ils leur obligation d'acquitter un financement de contrepartie de 50 pour cent?
Indicateur	Nombre total des pays admissibles devant acquitter un financement de contrepartie de 50 pour cent qui utilisent une ou plusieurs options pour assurer ce financement
Évaluation générale des progrès	Continue d'être insatisfaisant mais quelques améliorations

Les rapports de suivi 2011 et 2012 soulignaient que les pays tenus d'assumer un financement de contrepartie de 50 pour cent avaient tendance à ne pas s'acquitter de cette obligation³. La proportion de pays ne remplissant pas du tout leur obligation de financement de contrepartie est passée de 7 pour cent (niveau le plus bas) en 2008 à 51 pour cent en 2011 et 50 pour cent en 2012, pour retomber progressivement à 38,8 pour cent en 2013 et 27 pour cent en 2014. Cette évolution pourrait s'expliquer par le nombre élevé de pays du groupe 1 tenus d'assurer un

financement de contrepartie de 50 pour cent à partir de 2010 et de 2011. Nombre de ces pays n'étaient pas prêts à s'acquitter de ce financement de contrepartie et ont rencontré des difficultés les premières années. La diminution du nombre de pays ne remplissant pas leur obligation de financement de contrepartie en 2013 et 2014 doit être interprétée avec prudence étant donné que: a) de nombreux pays n'ayant pas rempli leur obligation en 2010 et 2011 ont été affranchis et réintégrés dans le Fonds fiduciaire dans le groupe 4; b) plusieurs pays pouvant prétendre à bénéficier du Fonds fiduciaire moyennant un financement équivalent à 50 pour cent de leur part n'ont pas déposé de demande en 2013 et/ou en 2014. Ces facteurs auront donc pour effet de réduire dans les séries de données le nombre de pays qui très probablement ne pourront pas remplir leur obligation de financement de contrepartie.



Graphique 12. Pourcentage des pays du Groupe 4 devant apporter un financement de contrepartie de 50% qui se sont acquittés de leurs obligations en 2014



Le graphique 12 montre que les pays du groupe 4 continuent de rencontrer des difficultés pour assurer entièrement le financement de contrepartie requis. Ce financement est sous surveillance pour les groupes 1, 2 et 3, mais il constitue une obligation pour tous les pays du groupe 4. Si ceux-ci ne parviennent pas à s'acquitter de leur obligation, le soutien du Fonds fiduciaire du Codex est suspendu aussi longtemps que ces pays ne sont pas en mesure d'assurer, au niveau national, l'appui politique et économique nécessaire pour participer durablement au Codex, mesuré par la participation autofinancée de ces pays à deux réunions prioritaires du Codex durant l'année civile.

³ Obligations entièrement remplies (ER): groupes 1a et 1b = trois participations autofinancées au cours de l'année; groupe 2 = trois participations autofinancées au cours de l'année; groupes 3a et 3b = une ou deux participations autofinancées au cours de l'année (selon le niveau de soutien du Fonds fiduciaire du Codex).

Obligations partiellement remplies (PR): groupes 1a et 1b = une ou deux participations autofinancées au cours de l'année; groupe 2 = une ou deux participations autofinancées au cours de l'année; groupes 3a et 3b = une participation autofinancée au cours de l'année.

Obligations non remplies (NR): aucune participation autofinancée au cours de l'année (pour tous les groupes).

La proportion des pays s'acquittant entièrement de leur obligation dans ce domaine a chuté de 41 pour cent en 2012 à 32 pour cent en 2013 et 26 pour cent en 2014. De nombreux pays du groupe 4 remplissent partiellement leur obligation et cette proportion a augmenté en 2014 (22 pour cent en 2012, 17 pour cent en 2013, 64 pour cent en 2014). Le Fonds fiduciaire mène un dialogue approfondi avec les pays du groupe 4 à l'occasion du processus de dépôt des demandes sur la manière dont ils entendent remplir leur obligation de financement de contrepartie. Ces pays sont cependant nombreux à ne pas pouvoir tenir leur engagement au cours de l'année civile, ce qui alimente peut-être le nombre croissant de pays qui ne s'en acquittent que partiellement. Les pays du groupe 4 qui n'ont rempli que partiellement leur obligation de financement de contrepartie en 2014 ne bénéficieront pas du soutien du Fonds fiduciaire en 2015.

Par ailleurs, cette information sur la manière dont les pays remplissent leur obligation de financement de contrepartie doit être reliée à ce qui suit:

1) Sur les 39 pays du groupe 4 qui pouvaient prétendre à bénéficier du Fonds fiduciaire en 2014, 12 n'ont pas déposé de demande en 2014. Il ressort du suivi effectué par les fonctionnaires régionaux de la FAO et de l'OMS et le Secrétariat du Fonds fiduciaire que la plupart de ces 12 pays n'ont pas déposé de demandes parce qu'ils savaient qu'ils ne pourraient pas remplir leur obligation de financement de contrepartie. En conséquence, les pays les moins susceptibles de remplir leur obligation de financement de contrepartie ne sont pas compris dans les données, faute d'avoir sollicité une aide.

2) Le fait de ne pas remplir l'obligation de financement de contrepartie ne semble pas empêcher les pays de participer à au moins une réunion du Codex par an une fois sortis du Fonds fiduciaire, comme le montre l'effet direct 1-1.

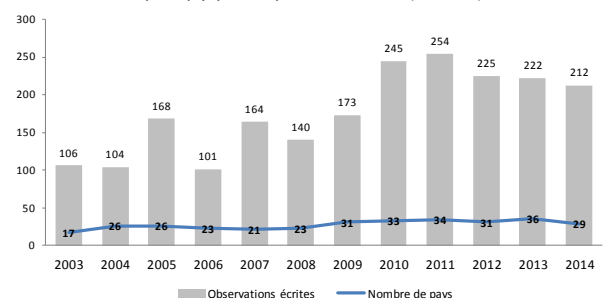
Effet direct 2-1. Pays admissibles soumettant des observations écrites aux réunions du Codex

Question du suivi	Comment la participation aux travaux du Codex des pays admissibles évolue-t-elle?
Indicateur	Soumission par les pays admissibles d'observations écrites aux comités du Codex
Évaluation générale des progrès	Encore insatisfaisant. Déclin du nombre d'observations écrites soumises et du nombre de pays utilisant ce mode de participation.

Les observations écrites soumises par les pays en développement et les pays à économie en transition⁴ aux quatre comités du Codex (CCFH, CCFL, CCPR et CCFICS) sont présentées sous forme de tableau pour la période allant de 2003 (avant le démarrage du Fonds fiduciaire du Codex) à 2014. Ces quatre comités ont été choisis car ils se réunissent tous les ans et que ce sont ceux auxquels les pays du Fonds fiduciaire du Codex donnent le plus souvent la priorité.

Le nombre total d'observations écrites soumises aux réunions du Codex visées par les pays admissibles au

Graphique 13. Nombre total d'observations écrites soumises aux 4 comités (CCFH, CCFICS, CCFL, CCPR) par les pays parrainés par le Fonds fiduciaire (2003-2014)



⁴ Tous les pays qui ont pu prétendre à un soutien du Fonds fiduciaire ont été inclus. Seuls font exception les pays de la région Europe du Codex qui étaient membres de l'UE, ou qui le sont devenus après 2002, car, pour une grande partie des points de l'ordre du jour examinés par les comités du Codex, l'UE présente des observations écrites communes à l'ensemble de ses membres. Chaque fois qu'un pays était mentionné dans une note de bas de page d'un rapport de session du Codex comme ayant soumis des observations écrites relatives à un point spécifique de l'ordre du jour, l'information a été entrée dans un tableau Excel indiquant le pays, la région, l'année, le nom du comité, la session, le point d'ordre du jour et les références du document.

Fonds fiduciaire continue d'être supérieur à 200 depuis 2010. Toutefois le nombre total d'observations écrites soumises par les pays en développement et les pays à économie en transition pour ces quatre comités⁵ diminue légèrement en 2014. On note en particulier le recul du nombre de pays utilisant cette méthode de participation (d'un plus haut de 36 en 2013 à 29 en 2014). Ainsi, sur les 151 pays qui ont pu prétendre à un soutien du Fonds fiduciaire, seuls 19 pour cent d'entre eux ont soumis des observations écrites à au moins un des quatre comités en 2014.

Effet direct 2-2. Pays admissibles soumettant dans les délais prescrits des formulaires de demande dûment remplis

Question du suivi	Les pays admissibles au Fonds fiduciaire ont-ils renforcé leurs capacités de planifier et de solliciter un soutien pour la participation aux comités du Codex?
Indicateur	Pourcentage des pays admissibles soumettant leurs demandes de soutien dûment remplies et leurs rapports au 31 octobre et à la mi-janvier
Évaluation générale des progrès	Encore insatisfaisant mais quelques progrès. Au 31 octobre 2014, 35 pour cent des pays avaient soumis des demandes de soutien dûment remplies et étaient à jour dans leurs rapports. Au 15 janvier 2015, 87 pour cent des demandes de soutien déposées par les pays étaient complètes.

Un premier niveau de référence a été établi pour cet indicateur à l'occasion du processus de dépôt des demandes de 2012. La date limite de dépôt des demandes de soutien est toujours le 31 octobre de l'année précédant le versement des aides. Le tableau 1 ci-dessous montre l'évolution de cet indicateur lors des trois dernières années. Le nombre de demandes de soutien dûment remplies déposées à la date butoir du 31 octobre a progressé de huit pour cent entre 2013 (pour un soutien en 2014) et 2014 (pour un soutien en 2015), et le nombre de celles reçues au 15 janvier de l'année au cours de laquelle le soutien est apporté a augmenté de 24 pour cent.

Tableau 1⁶

	2012	2013	2014	2015
Nombre de pays admis à déposer une demande de soutien	97	92	79	59
Nombre de pays ayant déposé une demande de soutien	71 (73 %)	56 (61 %)	54 (68 %)	31 (53 %)
Nombre de demandes de soutien dûment remplies⁷ déposées au 31 octobre	Non calculé ⁸	7 (12 %)	11 (20 %)	11 (35 %)
Nombre de demandes de soutien dûment remplies déposées au 15 janvier	36	29 (52 %)	41 (76 %)	27 (87 %)

Comme le souligne le Rapport de suivi 2013, le nombre de pays ayant déposé des demandes de soutien dûment remplies avant la date limite du 31 octobre demeure faible. Le nombre de demandes dûment remplies déposées au 15 janvier 2015 est à nouveau encourageant, 87 pour cent des pays présentant une demande pour l'année 2015 avaient satisfait à tous les critères relatifs à la réception des demandes. Il convient cependant de noter qu'il s'agit de six semaines entières après la date limite du 31 octobre et que des ressources du Secrétariat du Fonds fiduciaire et des bureaux régionaux de la FAO et de l'OMS continuent d'être mobilisées de manière disproportionnée pour assurer le suivi.

⁵ Il est possible que ce déclin soit lié au fait que les points inscrits à l'ordre du jour de ces comités ne se prêtaient pas à des observations écrites.

⁶ Les années indiquées sont celles pour lesquelles le soutien est sollicité.

⁷ Tous les critères évalués sur le formulaire de demande sont entièrement remplis; le pays est à jour dans les rapports qu'il doit soumettre en tant que participant et s'est acquitté de son obligation de financement de contrepartie (pour les pays du groupe 4).

⁸ Demandes antérieures à la date de première utilisation du cadre de suivi et d'évaluation, et donc non comptabilisées.

Effet direct 2-3. Capacités institutionnelles des pays

Question du suivi	Les capacités institutionnelles nécessaires dans les pays pour assurer une participation efficace aux réunions du Codex sont-elles en place?
Indicateur	Qualité des travaux préliminaires, de la participation aux réunions et du suivi après ces dernières telle qu'elle ressort des rapports obligatoires des participants
Évaluation générale des progrès	Satisfaisant. Les capacités institutionnelles nécessaires dans les pays pour soutenir une participation efficace aux réunions du Codex continuent d'évoluer lentement. La tendance à la baisse signalée dans le Rapport de suivi 2013 s'est inversée et plus de 90 pour cent des participants indiquent avoir suivi un processus de préparation sous une forme ou une autre et participé activement aux réunions du Codex concernées.

Les nouvelles données et informations utilisées pour établir cet indicateur sont tirées de l'analyse des rapports dus par les participants pour l'année 2012⁹ et font suite aux informations fournies dans le Rapport de suivi 2013.

Les données et informations issues des rapports des participants de 2012 continuent de confirmer que, dans l'ensemble, la quantité et la qualité des travaux préliminaires, de la participation aux réunions et du suivi après ces dernières évoluaient lentement et les changements étaient relativement faibles. Certaines tendances semblaient s'être inversées en 2011, mais les rapports des participants de 2012 montrent qu'en réalité il n'était probablement rien. Pour 2012, plus de 95 pour cent des participants indiquent avoir suivi un processus de préparation sous une forme ou une autre avant de se rendre aux réunions du Codex, ce qui est cohérent avec la tendance de plus de 90 pour cent signalant un processus de préparation. Comme les années précédentes, plus de 90 pour cent des participants indiquent avoir pris une part active aux réunions; toutefois il n'est pas possible de juger de l'efficacité de cette participation d'après les rapports des participants. Les effets au niveau national qui avaient évolué négativement en 2011 se sont inversés en 2012, les participants faisant état d'effets à nouveau plus positifs.

Préparatifs en vue de la réunion

La proportion de pays ayant répondu que des préparatifs avaient été entrepris sous une forme ou une autre dans la perspective de la réunion du Codex s'est accrue par rapport à 2011 (93 pour cent en 2009, 94 pour cent en 2010, 92 pour cent en 2011 et 98 pour cent en 2012). Comme les années précédentes, les formes de préparation les plus courantes ont continué d'être le partage des documents du Codex, les sessions des comités nationaux du Codex (CNC), les réunions entre parties prenantes, et les consultations en vue d'identifier des données scientifiques et techniques. Les différents types de préparatif restent toujours aussi appréciés, mais dans l'ensemble un moins grand nombre de participants déclarent la tenue de réunions CNC. En outre, le nombre des participants signalant des consultations en vue de l'identification de données scientifiques ou techniques est en baisse de 16 pour cent.

Participation à la réunion

Le nombre de délégués faisant état d'une participation active pendant la session du Codex est légèrement en hausse par rapport à ceux enregistrés entre 2009 et 2011 (88 pour cent en 2009, 86 pour cent en 2010, 87 pour cent en 2011 et 93 pour cent en 2012). Les motifs les plus souvent avancés par les délégués pour justifier leur relative passivité sont qu'il s'agissait de leur première participation, que d'autres délégués avaient exprimés des points de vue analogues, qu'il était parfois difficile de se faire entendre, et qu'ils n'avaient pas pu

⁹ Le décalage tient au fait que l'ensemble des rapports obligatoires relatifs à une année donnée n'est disponible qu'un an après. Ainsi, dans le cadre du processus de dépôt des demandes de soutien de 2014, les rapports des participants doivent être à jour dans le système en ligne pour la période allant d'août 2012 à juillet 2013 (jusques et y compris la participation à la Commission du Codex Alimentarius).

participer pleinement au processus de préparation. Les délégués ayant déjà participé à une réunion font part d'une participation plus active dans chaque catégorie sauf pour ce qui concerne les contributions de données scientifiques et techniques. La différence la plus grande entre les nouveaux participants et ceux qui n'en étaient pas à leur première réunion se situe dans la catégorie des 1 à 5 interventions sur les points inscrits à l'ordre du jour (48 pour cent pour les nouveaux participants et 61 pour cent pour les autres).

Processus d'après réunion et effets directs

Tableau 2
Effets directs des processus d'après réunion au niveau national

	2008	2009	2010	2011	2012
Recommandations sur la suite à donner	46 %	90 %	76 %	69 %	79 %
Élaboration de normes nationales	31 %	57 %	58 %	42 %	57 %
Évolution des législations/réglementations relatives à l'alimentation	19 %	30 %	39 %	25 %	29 %
Changements dans les systèmes de sécurité sanitaire des aliments	4 %	25 %	32 %	25 %	22 %
Changements dans l'infrastructure Codex	17 %	17 %	20 %	17 %	14 %

Les données de 2012 montrent que la baisse enregistrée en 2011 n'était pas le signe d'une tendance durable. Tous les effets directs sont en hausse sauf pour les changements dans les systèmes de sécurité sanitaire des aliments et dans l'infrastructure du Codex.

Les principales parties prenantes intervenant dans les processus d'après réunion étaient les organes gouvernementaux, qui représentaient 87 pour cent de l'ensemble des parties prenantes en 2009 et 2010, 91 pour cent en 2011 et 97 pour cent en 2012. Arrivaient ensuite le secteur de l'alimentation (dont le niveau de participation indiqué était de 61 pour cent en 2009, 75 pour cent en 2010, 67 pour cent en 2011 et 63 pour cent en 2012) et les consommateurs (avec un niveau de participation communiqué de 52 pour cent en 2009, 61 pour cent en 2010, 55 pour cent en 2011 et 55 pour cent en 2012). Les données de 2012 montrent que les autorités nationales continuent de demeurer un acteur majeur dans les processus d'après réunion.

Effet direct 2-4. Participants aux activités de renforcement des capacités appliquant les connaissances acquises

Question du suivi	Les participants aux activités de renforcement des capacités appliquent-ils les connaissances acquises pour améliorer leur contribution à l'établissement des normes Codex?
Indicateur	Pourcentage de participants aux activités de renforcement des capacités déclarant qu'ils appliquent les connaissances acquises grâce à ces activités
Évaluation générale des progrès	Données et informations issues d'une seule évaluation de suivi. Satisfaisant pour le taux de réponse et pour le pourcentage de participants appliquant partiellement ou totalement les compétences acquises et ayant réalisé partiellement ou totalement les activités clés mises en avant dans le formulaire d'évaluation de fin d'atelier.

La collecte et la manipulation de données liées à cet indicateur pour le Rapport de suivi 2013 ont montré que les difficultés rencontrées pour effectuer les évaluations de suivi des cours de formation et des activités FAO/OMS sur le Codex étaient dues pour l'essentiel à la conception de l'évaluation de fin d'atelier qui ne permettait pas d'apprécier la mise en application sur le lieu de travail des connaissances et des informations acquises durant l'atelier ou le cours de formation. Il a donc été décidé, comme indiqué au Produit 2-2, de réviser le formulaire d'évaluation de fin de cours de formation afin d'améliorer le suivi. Une évaluation de

suivi a donc été menée pour une seule formation FAO/OMS sur le Codex ayant bénéficié du soutien du Fonds fiduciaire en 2013: l'atelier technique FAO/OMS sur le thème «Analyse des risques chimiques dans la filière alimentaire» organisé à Beijing (Chine) du 13 au 16 mars 2013.

Des questionnaires ont été envoyés à tous les participants 12 mois après le cours de formation afin d'évaluer dans quelle mesure ils étaient parvenus à mettre en application les connaissances et/ou compétences acquises durant la formation au service des travaux du Codex, aux niveaux national et international. Tous les participants à l'atelier ont reçu un questionnaire. La première partie sollicitait des informations sur les compétences appliquées et les activités entreprises à la suite de l'atelier, tandis que la deuxième partie cherchait à évaluer dans quelle mesure les participants avaient pu mettre en œuvre les actions figurant dans les plans d'action élaborés pendant l'atelier. Les participants avaient aussi la possibilité de fournir des informations qualitatives supplémentaires à l'appui de leurs réponses en présentant les activités entreprises à la suite de la participation au cours de formation/à l'atelier.

Les données collectées pour l'indicateur de l'effet direct 2-4 sont tirées de la partie 1 du questionnaire. Les autres informations fournies sont exploitées par le Siège et les bureaux régionaux de la FAO et de l'OMS comme un retour d'informations essentiel sur la qualité et la facilité de mise en pratique des cours de formation FAO/OMS sur le Codex et pour éclairer la conception et la mise en œuvre des futurs cours.

Sur les 24 participants à l'atelier, 14 ont répondu au questionnaire, soit un taux de réponse de 58 pour cent.

La moitié des répondants ont indiqué appliquer partiellement ou totalement les compétences acquises à l'occasion de l'atelier (par exemple, accès à des données internationales à l'appui de positions nationales au sein du Codex; participation aux réseaux FAO/OMS; contribution aux bases de données FAO/OMS). Sur 14 répondants, 11 (79 pour cent) ont déclaré accéder à des données internationales pour appuyer les positions nationales au sein du Codex. Parmi ces répondants, 57 pour cent ont indiqué avoir été en mesure d'entreprendre partiellement ou totalement les activités principales qu'ils avaient mises en avant dans le formulaire d'évaluation de fin d'atelier.

Effet direct 3-1. Les données scientifiques fournies par les pays admis à bénéficier du Fonds fiduciaire contribuent aux débats au sein du Codex

Question du suivi	Les données scientifiques contribuent-elles au processus décisionnel du Codex?
Indicateur	Décisions du Codex prises dans le ou les comité(s) pertinent(s) qui reposent sur une somme plus vaste de données scientifiques issues de projets financés par le Fonds fiduciaire.
Évaluation générale des progrès	Les progrès seront évalués à la suite des décisions de la réunion du Codex où les recommandations et les conclusions de la FAO et de l'OMS sur les données produites sont examinées.

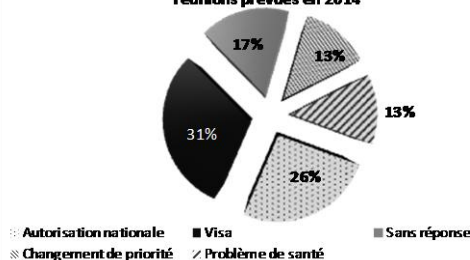
Comme convenu à la neuvième session du CCCF, les données issues du projet sur les mycotoxines dans le sorgho mené dans quatre pays (Burkina Faso, Éthiopie, Mali, Soudan) seront communiquées à la FAO et à l'OMS pour analyse. Une fois cette analyse effectuée, la FAO et l'OMS présenteront leurs recommandations au CCCF concernant les mycotoxines importantes et la possibilité d'établir des LM pour ces mycotoxines, ainsi que les changements à apporter au Code d'usages relatif aux mycotoxines dans les céréales. L'effet direct 3-1 sera donc évalué en fonction des décisions que le CCCF prendra au vu des résultats de l'analyse et des recommandations de la FAO et de l'OMS.

Administration 1. Participants bénéficiant du soutien du Fonds fiduciaire du Codex, mais n'ayant pas participé aux réunions prévues

Question du suivi	Les procédures administratives du Fonds fiduciaire sont-elles adaptées aux besoins et aux réalités des bénéficiaires?
Indicateur	Pourcentage de participants bénéficiant du soutien du Fonds fiduciaire qui, pour une raison quelconque, n'ont pas assisté aux réunions prévues
Évaluation générale des progrès	Le résultat demeure satisfaisant pour les problèmes que le Fonds fiduciaire du Codex maîtrise.

Le Graphique 14 illustre les résultats pour l'année civile 2014. Au total, 23 participants sur les 104 dont les voyages étaient gérés par le Fonds fiduciaire pour se rendre à des réunions du Codex en 2014 n'ont pas été en mesure de participer à une réunion prioritaire mentionnée dans leur demande (22 pour cent). Ce taux de défection à une réunion du Codex en 2014 est nettement plus élevé qu'en 2013 et en 2012 (huit et neuf pour cent respectivement); il est dû de plus en plus à l'absence de réponse de la part du point de contact du Codex ou du participant aux communications du Secrétariat du Fonds fiduciaire du Codex (compte pour 17 pour cent en 2014). Ce taux est beaucoup plus élevé qu'en 2013 (4 pour cent) et, dans une moindre mesure, qu'en 2012 (12 pour cent). Les problèmes rencontrés pour obtenir les visas nécessaires à temps ont considérablement diminué en 2014 par rapport aux années précédentes (31 pour cent en 2014, 54 pour cent en 2013, 52 pour cent en 2012). Les difficultés rencontrées par les participants pour obtenir des autorisations nationales représentaient 26 pour cent en 2014 contre 20 pour cent en 2012 (aucun participant n'a renoncé à une réunion pour cette raison en 2013). Les défections dues à un changement tardif de priorité accordée à une réunion du Codex et les annulations pour des motifs de santé représentaient 13 pour cent des causes de non-participation.

Graphique 14. Pourcentage de participants bénéficiant du soutien du Fonds fiduciaire n'ayant pas participé aux réunions prévues en 2014



Administration 2. Satisfaction des bénéficiaires

Question du suivi	L'administration du Fonds fiduciaire du Codex est-elle suffisamment réactive?
Indicateur	Pourcentage de bénéficiaires satisfaits de l'administration du Fonds fiduciaire du Codex.
Évaluation générale des progrès	Le résultat demeure satisfaisant. Plus de 80 pour cent des répondants ont déclaré être très satisfaits des résultats du Secrétariat du Fonds fiduciaire du Codex.

Il a fallu modifier le rapport en ligne utilisé par les participants pour soumettre les rapports obligatoires au Secrétariat du Fonds fiduciaire du Codex afin de collecter les données nécessaires pour cet indicateur; deux questions ont été ajoutées au rapport.

Question 1: «Avez-vous rencontré des problèmes d'administration des déplacements dans le cadre de votre participation à la réunion?» (Réponses possibles: «oui» ou «non», espace prévu pour des informations supplémentaires en cas de réponse affirmative)

Le pourcentage de répondants ayant indiqué n'avoir eu aucun problème d'administration des déplacements a été de 92 pour cent contre 97 pour cent en 2013. Trois participants ont répondu «oui» (retard dans la livraison des billets et le paiement des indemnités journalières).

Question 2: «Comment jugeriez-vous les résultats du Secrétariat du Fonds fiduciaire du Codex?» (Réponses possibles: «très bons», «bons», «moyens», «pas très bons», «insuffisants», espace prévu pour des commentaires)

Les résultats du Secrétariat du Fonds fiduciaire du Codex ont été jugés «très bons» par 82 pour cent des répondants (77 pour cent en 2013) et «bons» par les 18 pour cent restants.

Gestion 1. Satisfaction des parties prenantes

Question du suivi	Le Fonds fiduciaire du Codex répond-il comme il convient aux besoins des États Membres pour assurer une participation élargie et efficace aux travaux du Codex?
Indicateur	Pourcentage des parties prenantes satisfaites de la gestion du Fonds fiduciaire du Codex.
Évaluation générale des progrès	Rapports de 2012: le résultat est satisfaisant pour les groupes ayant répondu, puisque la note moyenne cible de 4 a été atteinte; en revanche, le taux de réponse de deux groupes de parties prenantes¹⁰ est faible. Taux de réponse élevé du groupe des pays donateurs.

La satisfaction des groupes de parties prenantes a été évaluée au cours de l'évaluation finale du projet pour laquelle des données ont été collectées entre septembre et décembre 2014. Plusieurs questions figurant sur les questionnaires utilisés par l'équipe d'évaluation étaient semblables à celles utilisées pour le présent indicateur. Il a donc été décidé de ne pas soumettre un autre questionnaire aux parties prenantes du Fonds fiduciaire du Codex à la période qui avait été prévue et annoncée dans le Rapport de suivi 2013.

Les États Membres qui souhaitent des informations sur la satisfaction des parties prenantes au regard du Fonds fiduciaire, peuvent se reporter aux conclusions de l'évaluation finale du projet qui figurent dans le document CX/CAC 15/38/18-Add.2.

¹⁰ 1) Pays ayant bénéficié de l'aide du Fonds fiduciaire du Codex; 2) Pays qui sont membres du Codex, mais ne sont ni des pays bénéficiaires, ni des pays donateurs.

Incidences sur la gestion

Niveau de résultats	Priorité	Problème	Suite donnée aux recommandations du Rapport de suivi 2013	Actions prévues en 2015 et en 2016 (première de l'initiative succédant au Fonds fiduciaire)
Effet direct 2 (Participation renforcée)		<p>Peu d'utilisation des observations écrites comme moyen de participer au Codex</p>	<p>1. Utilisation des observations écrites intégrée dans les ateliers et formations FAO/OMS bénéficiant du soutien du Fonds fiduciaire en 2014 qui étaient axés sur la participation de base au Codex.</p>	<p>1. L'utilisation efficace et pertinente des observations écrites comme moyen de participer au Codex ne nécessitant pas de présence physique sera l'un des instruments préconisés dans les approches visant à aider les pays à intervenir efficacement dans le Codex qui seront lancées dans le Fonds fiduciaire 2 comme partie intégrante des activités de renforcement des capacités (voir ci-après).</p>
		<p>La capacité de participer efficacement reste faible.</p>	<p>2. Les cours de formation FAO/OMS sur le Codex ayant bénéficié du soutien du Fonds fiduciaire en 2014 se sont employés à éliminer les obstacles recensés comme affaiblissant la capacité de participer efficacement au Codex.</p>	<p>2. L'amélioration des capacités nationales de participer efficacement au Codex sera l'objectif principal de la nouvelle initiative et divers moyens seront utilisés à cet effet.</p> <p>3. Outre le suivi et l'évaluation des activités menées au niveau national suite au dépôt de dossiers complets, la FAO, l'OMS et le Fonds fiduciaire du Codex examineront la possibilité d'inclure des questions dans les évaluations de suivi des cours de formation en vue de déterminer l'amélioration des capacités nationales en matière de préparation et de participation aux réunions du Codex (voir les recommandations présentées dans le Rapport de suivi 2013).</p>

		<p>Problèmes liés à l'application des connaissances et compétences acquises à l'occasion des cours de formation et ateliers.</p>	<p>3. Les retours d'informations issus des évaluations de cours de formation sont utilisés pour éclairer la conception et la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités en relation avec le Codex en 2014. 4. Évaluation de suivi réalisée sur un cours de formation organisé en 2013. 5. La FAO et l'OMS étudieront comment mettre en évidence et lever les obstacles à l'application des connaissances et compétences acquises lors des activités de renforcement des capacités relatives au Codex.</p>	<p>4. La FAO et l'OMS continueront d'utiliser les enseignements et les retours d'informations issus des évaluations de précédents cours de formation pour éclairer la conception et la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités en relation avec le Codex sur la période 2015-2016. Réexaminer l'utilité des cours de formation, rechercher la combinaison optimale entre l'apprentissage à distance et les autres types de formation. 5. Les obstacles à l'application des connaissances et compétences acquises lors des activités de renforcement des capacités relatives au Codex seront recensés et les moyens de les lever seront intégrés dans le renforcement des capacités bénéficiant du soutien de l'initiative de remplacement.</p>
<p>Effet direct 1 (Participation renforcée)</p>		<p>Le nombre de pays s'acquittant totalement de leur obligation de financement de contrepartie reste insatisfaisant mais les résultats sont bons pour ce qui concerne le nombre de pays continuant de participer à au moins une réunion du Codex après leur sortie du Fonds.</p>	<p>6. La FAO, l'OMS et le Fonds fiduciaire ont saisi différentes occasions (comités de coordination régionaux, visites dans les pays, activités de formation du Codex) pour déterminer les problèmes sous-jacents et les actions possibles au niveau des pays afin de supprimer les obstacles à une participation durable aux travaux du Codex à l'aide de ressources nationales. 7. Les données issues du suivi et celles issues de l'évaluation finale du projet sont utilisées pour éclairer la conception et l'élaboration de l'initiative de remplacement.</p>	<p>6. L'identification des réunions du Codex importantes pour un pays et l'ordre de priorité à leur accorder, ainsi que la participation efficace (physique ou non) à ces réunions sont intégrées dans l'initiative de remplacement comme relevant de la responsabilité des pays. La responsabilisation des pays au regard de la réalisation des objectifs fixés dans le processus de dépôt des demandes, et le suivi de cette responsabilisation remplaceront le «financement de contrepartie» et «l'affranchissement» qui figurent actuellement dans le Fonds fiduciaire. 7. Continuer de suivre la participation des pays en développement et des pays à économie en transition après la fin du Fonds fiduciaire du Codex actuel.</p>

Produit 1 (Participation parrainée)		Nécessité de renforcer la satisfaction au regard de la participation aux réunions.	8. Les formations FAO/OMS relatives au Codex mettent l'accent sur le renforcement des capacités au niveau national en vue d'une préparation et d'une participation efficaces aux réunions du Codex.	8. Le renforcement des capacités au niveau national pour une participation efficace au Codex + la collaboration avec les délégués pendant les réunions du Codex en vue d'une plus grande efficacité sont des éléments clés de l'initiative de remplacement.
		Sous-représentation chronique des femmes parmi les participants.	9. Les fonctionnaires régionaux et nationaux de la FAO et de l'OMS ont intégré cette question dans les concertations autour du processus de demande de soutien selon qu'il convient.	9. La FAO et l'OMS examineront la manière dont les questions liées à l'égalité des sexes et aux droits de l'homme peuvent être intégrées dans la mise en œuvre de l'initiative de remplacement.
Administration		Visas non reçus à temps pour participer	10. Le Secrétariat du Fonds fiduciaire du Codex a continué de sensibiliser les points de contact du Codex/participants à l'importance de s'occuper en temps utile de l'obtention des visas.	10. Le Secrétariat du Fonds fiduciaire poursuivra ses efforts dans ce domaine en 2015. Les voyages pour se rendre aux réunions du Codex ne seront plus gérés par le Secrétariat du Fonds fiduciaire du Codex à compter de 2016 mais les problèmes de visa ont été soulevés et font l'objet d'un examen au sein du Codex.
Effet direct 3 (Données scientifique produites)		S'assurer que les résultats des projets sur les mycotoxines dans le sorgho contribuent au processus en cours au sein du CCCF.	11. Le Fonds fiduciaire du Codex, la FAO et l'OMS ont mené à bonne fin les projets sur les mycotoxines dans le sorgho début 2015.	11. Le Fonds fiduciaire du Codex, la FAO et l'OMS continueront de suivre l'utilisation des résultats issus des projets dans le processus du CCCF.

Légende: Noir = réclame une action urgente. Gris foncé = à suivre de près. Gris clair = progrès encourageants à poursuivre.
